



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Régine POZET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 4 janvier 2021

**Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
PROVENCE VERDON
Avenue de la Foux
83670 VARAGES**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 177 735 5785 3

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté d'agglomération, le dossier sur le projet de création d'un parc photovoltaïque, soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune de SALERNES (lieu-dit HUCHANE).

Le dossier ci-joint (clé USB) comprend :

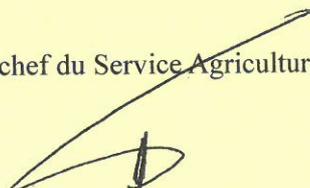
- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER